



Présence Internationale

Rue de la Linière, 11
1060 Bruxelles
Tél: 02/609 44 02
Email: pbielgium@scarlet.be
http://www.peacebrigades.org
CCP: 000-1668395-92
BNP Fortis: 001-1016453-66

BELGIQUE-BELGIE
P. P.
4800 VERVIERS 1
P 001436

N° 104

Ed. resp. : M. Vasic, Rue de la Linière 11, 1060 Bruxelles - Bureau de dépôt : Verviers 1 - Envoi non prioritaire à tarif réduit
Abonnement : 7 euros - Cotisation de sympathisant : 10 euros - Cotisation de membre effectif : 13 euros

Editorial

Le 10 mai 2013, au Guatemala, au terme d'un procès assez long et mouvementé, le général Rios Montt a été condamné pour génocide et crimes contre l'humanité pour le massacre de 1 771 Indiens ixils. Les faits pour lesquels l'ancien président vient d'être jugé ont été perpétrés sous sa présidence *de facto* de 1982-1983, présidence restée tristement célèbre pour la pratique de la « terre brûlée » et l'extermination de milliers de mayas. Plus largement, ils s'inscrivent dans le cadre de ce qu'on appelle le conflit armé, qui, de 1960 à 1996, a provoqué la mort de 200 000 personnes et la disparition de 45 000 autres.

30 ans après les faits, c'est non seulement une décision historique pour ce petit pays d'Amérique centrale, toujours miné par la violence et l'impunité, mais également une décision qui peut servir d'exemple pour toute l'Amérique latine et le monde entier, puisque c'est la première fois que des crimes de génocide sont jugés et condamnés par un tribunal national.

Les fortes pressions exercées sur les nombreux témoins des massacres, les avocats, les juges et l'ensemble du système judiciaire ne semblent avoir eu le dessus. Accompagné par PBI depuis 2009, l'avocat Edgar Perez a courageusement défendu l'Association pour la Justice et la Réconciliation (AJR), qui réunit les familles de victimes du génocide. Les volontaires de PBI ont été présents tout au long du procès dans la salle d'audience du tribunal et aux côtés de cet avocat pour l'escorter lors de ses déplacements quotidiens.

Si la tenue du procès pour génocide constitue un motif de satisfaction, l'augmentation des attaques et menaces contre les défenseurs de droits humains ne cesse en revanche d'inquiéter. Plusieurs dirigeants associatifs et journalistes ont été tués au cours de ces derniers mois. Entre autres, le 8 mars 2013, était assassiné le syndicaliste Carlos Hernandez, que PBI avait accompagné jusqu'en 2012.

Dans ce numéro de *Présence internationale*, vous trouverez des articles sur l'actualité guatémaltèque mais encore d'autres textes sur les deux autres projets de PBI en Amérique latine. Pour le Mexique, nous revenons sur l'ouverture d'une antenne régionale dans le nord du pays et, pour la Colombie, nous vous présentons un témoignage de deux volontaires suisses ainsi qu'un article sur les menaces à l'encontre de défenseurs de droits humains.

Dans ce numéro...

Guatemala

Journal du procès pour génocide
Page 2

Augmentation significative des attaques
contre les droits humains
Page 3

Mexique

Ouverture d'une antenne régionale au
nord du pays
Page 4

Colombe

Témoignage de deux volontaires
à leur retour

Menaces de mort à l'encontre de défenseurs
des droits humains
Page 6



Guatemala

Journal du procès pour génocide

Ce procès emblématique a pu débiter grâce à la perte de l'immunité parlementaire de Ríos Montt et à la bonne volonté des opérateurs de la justice guatémaltèque. Après les premières condamnations en 2011 de militaires pour le massacre de Dos Erres, ce procès voulait remonter la chaîne de commandement pour montrer que ces massacres répondaient à une volonté d'Etat et relevaient du crime de génocide. 30 ans après les faits, 12 ans après le début des poursuites judiciaires, le général Ríos Montt s'est assis sur le banc des accusés pour écouter plus de 120 témoins et de nombreux experts. Malgré les tentatives d'obstruction judiciaire, le tribunal a mené à bien ce procès et condamné l'ancien chef d'Etat. Retour sur quelques dates clés de ce procès.

19 mars 2013 : Le procès pour génocide et crimes contre l'humanité débute contre le général Efraín Ríos Montt et son chef des services de renseignement, José Mauricio Rodríguez Sánchez, pour les assassinats de 1 771 Indiens ixils. La salle d'audience du tribunal est comble avec la présence de nombreux représentants mayas. La juge Jazmín Barrios présente les chefs d'accusation et



Efraín Ríos Montt, quand il était général et au moment du procès

doit faire face à une première tentative de récusation de la part de la défense qui essaye en vain de mettre en doute son impartialité et de la décharger du dossier afin de provoquer un report du procès.

2 avril 2013 : Après les témoignages des survivants des massacres décrivant dans leur propre langue l'assassinat sauvage de leurs proches, plusieurs femmes ixils parlent à visage couvert des viols commis en groupe. Ces formes de violence extrême et particulièrement cruelle ont causé de graves lésions physiques et psychologiques pour ces femmes et ces jeunes filles réduites à l'état de trophées de guerre et d'esclaves sexuels. Leur témoignage brut émeut le tribunal.

4 avril 2013 : Après les témoins, les experts se succèdent pour décrire les uns après les autres la mécanique de l'horreur et de l'extermination. Des anthropologues démontrent l'identification de fosses communes et de restes de nombreux disparus, confirmant les témoignages des survivants. La sociologue Marta Arzu décrit dans le détail les racines historiques du racisme, profondément ancré dans la société guatémaltèque, qui a conduit à la destruction partielle d'un groupe ethnique, comme l'avait déjà présenté le rapport de la Commission d'éclaircissement historique en 1999.

19 avril 2013 : La juge Carol Flores demande l'annulation du procès pour génocide en invoquant le refus de présenter des preuves à décharge. Cette décision suspend les audiences qui arrivaient à leur terme et menace de revenir à une étape préliminaire du procès et d'annuler toutes les avancées récentes.

Cette annonce fait suite à une campagne intense de diffamation menée dans les médias du pays : de nombreuses voix influentes s'élèvent contre le procès et demandent d'y mettre fin pour préserver soi-disant la cohésion nationale. Le mouvement social est bouleversé et conteste cette annulation illégale sur laquelle doit statuer la Cour constitutionnelle.

2 mai 2013 : Après plusieurs journées d'incertitude, la Cour constitutionnelle ne reconnaît pas l'annulation du procès et ordonne de reprendre les audiences.

9 mai 2013 : Durant les déclarations finales, l'avocat Edgar Pérez rappelle la planification des massacres au plus haut niveau et les « graines de discrimination » qui ont servi à définir le peuple ixil comme l'ennemi absolu. Le représentant de l'Association pour la Justice et la Réconciliation (AJR) déclare ne pas rechercher la vengeance mais la justice, la paix et la dignité pour tout le peuple maya. Ríos Montt proclame son innocence. Le Ministère public sollicite une peine de 75 ans pour chaque accusé.

10 mai 2013 : Après 26 jours d'audience et en dépit des nombreuses tentatives de récusation permanente de la défense et d'une annulation temporaire des audiences, ce procès arrive à son terme. La juge Jazmín Barrios annonce la condamnation de Ríos Montt à 80 ans de prison pour génocide et crimes contre l'humanité. Le chef des renseignements est innocenté. Le général est escorté directement vers la prison alors que la salle chante en l'honneur des disparus le poème « *Solo queremos ser humanos* » (« Nous voulons seulement être humains ») en maya et en espagnol.

20 mai 2013 : La Cour constitutionnelle reconnaît un vice de procédure et annule la sentence du 10 mai, sans toutefois remettre en cause la légitimité du procès et les témoignages. On ignore encore si la procédure doit reprendre et si Ríos Montt, 86 ans, restera en prison.

Extrait du dernier bulletin de PBI-France



Guatemala

Augmentation significative des attaques contre les défenseurs de droits humains

PBI est extrêmement préoccupée par l'augmentation et l'ampleur des attaques visant des défenseurs des droits humains au Guatemala. L'année 2013 a déjà vu une augmentation dramatique des actes de diffamation et de criminalisation des mouvements indigènes organisés qui résistent de manière pacifique contre l'extraction de matières premières sur leurs terres et s'engagent pour le respect de leurs droits. Les tentatives visant à discréditer le travail des organisations nationales et internationales qui s'engagent pour le respect des droits humains se sont également accrues.

Criminalisation, menaces de mort et assassinats

Des membres de plusieurs organisations accompagnées par PBI sont, depuis le début 2013, victimes de menaces de mort. Le 8 mars dernier, a été assassiné le défenseur des droits humains et chef de syndicat Carlos Hernández, que PBI accompagnait encore l'an dernier. Les personnes ou communautés indigènes, qui refusent de quitter leurs terres afin de faire place aux entreprises internationales d'extraction de matières premières, font également l'objet de campagnes de diffamation, d'arrestations injustifiées, d'agressions violentes et de menaces de mort.

Affrontements dans la municipalité de San Rafael Las Flores

La situation dans la municipalité de San Rafael Las Flores est particulièrement grave, car ses membres mais aussi d'autres mouvements citoyens solidarisés tentent d'obtenir des informations sur le projet de la mine El Escobal, mené par une filiale de la société canadienne Tahoe Industries Inc. En avril, les autorités guatémaltèques ont accordé à l'entreprise la licence lui permettant de commencer à extraire de l'argent. Cependant, aucune demande de consultation n'a été faite auprès de la municipalité.

Fin avril, la police a tenté à plusieurs reprises de chasser par la force les protestataires pacifiques du site de l'entreprise. Au final, ces affrontements ont abouti à 26 arrestations, de nombreux blessés et deux morts. En outre, les protestataires ont été menacés et intimidés par les forces de sécurité armées de l'entreprise. Dans les régions d'Alta Veracruz et d'Izabal, des affrontements similaires se sont produits.

Possible abus de l'état de siège

Par le passé et à plusieurs reprises lors d'incidents de ce genre, les autorités guatémaltèques avaient déjà décrété l'état de siège, ce qui signifie que les droits des citoyens vivant dans les régions affectées sont temporairement limités. Le 9 mai, dans les municipalités des Etats de Santa Rosa et de Jalapa, un état de prévention a été imposé, sorte d'étape précédant l'état de siège. PBI craint que ces mesures ne soient détournées, dans les régions où des mégaprojets sont prévus ou en cours, dans le but d'empêcher les communautés concernées de bénéficier d'informations et de pouvoir revendiquer leurs droits.

Article de PBI-Suisse



Meurtre d'un défenseur des droits humains

Le 8 mars dernier, Carlos Hernández, défenseur des droits humains guatémaltèque actif dans diverses associations, a été assassiné. PBI l'accompagnait il y a un an encore.

Le 8 mars 2013, Carlos Hernández rentrait du Honduras lorsque des occupants d'un autre véhicule lui ont tiré dessus. Il était engagé au sein de différentes associations : le Syndicat national de la santé, le Front national de lutte (FNL), la Coordination des organisations populaires, indigènes, ecclésiastiques, syndicales et paysannes de l'ouest (COPIISCO) et l'Association paysanne camotèque du département de Chiquimula (accompagnée par PBI jusqu'en 2012).

Ses multiples engagements lui ont valu de recevoir nombre de menaces et d'être victime d'agressions et d'accusations judiciaires abusives. Ainsi, entre 2009 et 2012, PBI-Guatemala avait accompagné à plusieurs reprises les membres de l'Association paysanne camotèque, tout spécialement Carlos Hernández, dans le cadre des procédures judiciaires à son encontre. En 2012, les activités de l'Association paysanne camotèque ayant diminué, PBI avait décidé d'arrêter les accompagnements tout en maintenant un suivi.

Face à une nouvelle aussi dramatique, PBI exprime une nouvelle fois son inquiétude quant à la sécurité des défenseurs des droits humains au Guatemala mais également dans le monde. PBI en appelle à la communauté internationale pour qu'elle s'engage en faveur des défenseurs des droits humains afin de leur garantir une protection efficace.



Mexique

Ouverture d'une antenne régionale au nord du pays

Comme annoncé dans un précédent numéro de *Présence Internationale*, un bureau régional du *Projet Mexique* a été ouvert cette année dans le nord du Mexique pour couvrir les Etats de Chihuahua et Coahuila. Volontaire française en mission depuis janvier, Elsa Pierre, qui travaille sur l'analyse du contexte dans cette région, nous présente les enjeux de ce nouveau déploiement de PBI.

Depuis plusieurs années, dans le contexte de «guerre contre le narcotrafic» déclarée par l'ancien président Felipe Calderón, la violence au Mexique s'est accrue et propagée dans tout le pays. PBI-Mexique a reçu des demandes d'accompagnement croissantes d'organisations de la société civile sollicitant notre présence dans des Etats où nous n'avions pas encore travaillé. Après une évaluation des 10 années de notre présence dans l'Etat de Guerrero et au vu de la situation des défenseurs, le *Projet* a décidé d'y fermer l'équipe de terrain fin 2011. Mais elle a choisi de continuer l'accompagnement de façon plus stratégique, par une incidence plus politique, des communiqués de presse sur l'avancement du travail des défenseurs, leurs difficultés, et des accompagnements physiques ponctuels dans des situations bien particulières.

L'équipe s'est ensuite installée dans le District Fédéral (DF) pour commencer un long travail d'analyse des demandes provenant d'autres Etats et pour partir en mission exploratoire pendant l'année 2012. Quatre volontaires se sont répartis par équipes de deux dans les Etats de Basse Californie du Nord, Chihuahua, Coahuila, l'Etat du Mexique, Puebla et Tlaxcala. Ils ont rencontré des organisations de la société civile travaillant pour la défense des droits humains. Celles-ci ont expliqué leur propre travail, la conjoncture locale qui les affecte périodiquement dans leur recherche de justice ainsi que leurs difficultés avec les autorités fédérales et locales. PBI a exprimé aux autorités sa vive inquiétude à propos de la situation des défenseurs de droits humains dans leurs Etats.

Les thématiques travaillées dans le Nord ont poussé PBI-Mexique à ouvrir une équipe non pas dans un seul Etat, mais dans deux, pour ainsi former une équipe régionale du Nord-Mexique, couvrant les Etats de Chihuahua et Coahuila à partir de l'été 2013. Plusieurs raisons ont amené le projet à choisir ces Etats. La militarisation des forces de l'ordre et un taux élevé de violence liés au crime organisé ont durement aggravé la violation des droits de l'Homme au Nord du pays : disparitions forcées, torture, détentions arbitraires et exécutions extrajudiciaires sont des problématiques de la vie quotidienne des habitants de ces régions.



Volontaire de PBI dans l'Etat de Coahuila

Etant frontaliers avec les Etats-Unis, ces deux immenses Etats sont des points clés dans le flux de migration. Les migrants illégaux qui arrivent tous les jours par centaines sur les toits des trains en provenance du Sud, voient leurs droits complètement bafoués et sont la cible constante d'un important trafic humain tristement lucratif. Par ailleurs, ces Etats possèdent leurs propres problématiques socio-économiques et culturelles de droit du travail, différentes de celles du sud du pays. Entre les mines de Coahuila et les *maquiladoras* (usines exonérées de droits de douane) de Chihuahua, les *jornaleros* (travailleurs saisonniers) ont des conditions de travail déplorables et les entreprises ne respectent pas les standards internationaux de protection des droits du travail. L'Etat du Chihuahua souffre depuis quelques décennies d'une problématique de violence envers les femmes et d'un taux élevé de féminicides dans la ville de Ciudad Juárez. Enfin, la situation de la liberté de presse est critique : pour protéger leur vie, beaucoup de journalistes pratiquent l'autocensure.

De par leur travail de dénonciation et leurs campagnes publiques contre certaines mesures ou contre le silence du gouvernement, les organisations de la société civile travaillant pour la défense des droits de l'Homme sont dans une situation de risque élevé : elles sont cibles de harcèlement, diffamation publique, menaces, violations de domicile, surveillance et agressions physiques. Plusieurs d'entre elles bénéficient de mesures conservatoires octroyées par la Commission Interaméricaine des



A m é r i q u e s

Droits de l'Homme, mais rencontrent des difficultés à les faire appliquer par l'Etat.

Les objectifs de PBI dans ces Etats sont les suivants :

- rendre visible le travail, les problèmes et les risques des organisations de défense des droits humains
- renforcer le travail des organisations à travers un réseau d'alerte international et promouvoir des rencontres entre organisations d'autres Etats

- promouvoir la reconnaissance du travail des défenseurs des droits humains de la part du gouvernement
- donner des formations en matière de sécurité aux organisations afin d'augmenter leur stratégie d'autoprotection.

- ouvrir des espaces entre défenseurs et autorités.

Elsa Pierre

Trois questions à Marianne Bertrand, représentante européenne du Projet Mexique

Comment a débuté ton engagement au sein de PBI ?

Après un master en Sécurité Internationale à Sciences Po, je cherchais une ONG qui me permette de partir travailler sur le terrain, au Mexique ou en Amérique centrale (où j'ai vécu presque toute ma vie) et sur la résolution des conflits. Un peu par hasard je suis tombée sur PBI. Au début, j'ai surtout été séduite par le principe de non-ingérence et par l'idée que la présence de civils internationaux peut dissuader la violence politique. Je travaille depuis 2008 avec le projet Mexique (MEP), d'abord impliquée comme volontaire et ensuite comme salariée sur différents postes. Depuis décembre, je représente le MEP en Europe.

Quel est ton rôle de représentante européenne ?

Je représente le projet au niveau des institutions de l'Union Européenne et de l'ONU. Je dois formuler la stratégie de plaidoyer au niveau européen, sensibiliser les gouvernements et institutions européennes aux risques qu'encourent les défenseurs au Mexique et obtenir de leur part des actions en faveur de leur protection. L'accompagnement sur le terrain ne serait pas effectif sans un réseau d'alerte qui peut intervenir en cas d'urgence et qui élève continuellement le coût politique d'une attaque contre un défenseur. Les groupes nationaux de PBI servent aussi à cela. Je suis censée coordonner avec eux le travail de plaidoyer en relayant l'information venant du terrain, en apportant des conseils et en organisant avec eux des activités de soutien aux défenseurs que nous accompagnons au Mexique (tournées, réunions avec les ministères, évènements...).

Quels sont les enjeux actuels de plaidoyer du MEP au niveau européen ?

Premièrement, le discours du nouveau gouvernement en place au Mexique depuis décembre 2012 est plus ouvert et respectueux envers les droits humains. L'image internationale du Mexique s'est améliorée. Cependant, sur le terrain, la situation n'a pas vraiment changé. Les défenseurs continuent à subir attaques, menaces, surveillance, et à travailler dans un contexte très violent. Le premier défi consiste à montrer au réseau d'alerte européen ce qui se passe réellement au Mexique. Prenons l'exemple d'une loi que le MEP a particulièrement promue, celle du Mécanisme de Protection Gouvernemental pour les Défenseurs de Droits Humains. Bien qu'existe aujourd'hui la loi avec les institutions pour la faire fonctionner, elle ne s'applique pas encore et manque de moyens. En octobre prochain, le pays sera évalué par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU au cours de son Examen Périodique Universel. La communauté internationale recommandera au Mexique plusieurs mesures afin d'améliorer le respect des droits humains. Rendre visible et alerter sur le risque vécu par les défenseurs est donc prioritaire.

Deuxièmement, nous constatons de plus en plus que ceux et celles qui défendent les droits des communautés indiennes et paysannes face aux mégaprojets et au modèle de développement occidental sont les plus réprimés. Or beaucoup des entreprises qui investissent au Mexique sont européennes. Le défi consiste, d'une part, à promouvoir les différents critères et normes qui existent au niveau du droit international et, d'autre part, à engager les gouvernements européens à œuvrer pour que les entreprises provenant de leurs pays en soient plus respectueuses.

Enfin, au terme d'une analyse détaillée de la situation des défenseurs au Mexique et d'un travail exploratoire d'un an, le MEP a décidé d'ouvrir une nouvelle équipe régionale qui accompagnera dans les Etats de Chihuahua et Coahuila. Cela nous demande d'assurer que le réseau d'alerte soit informé, connaisse les nouvelles problématiques et organisations que nous accompagnons, et qu'il soit prêt à réagir à de nouvelles urgences.



Colombie

Témoignage de deux volontaires à leur retour

Durant un an, les suisses Emilie Boillat et André Aepli ont été volontaires pour PBI dans la région d'Urabá en Colombie. Maintenant qu'ils sont de retour, ils reviennent sur leur séjour varié, enrichissant mais pas toujours facile.



Notre engagement nous a conduits à rester une année dans la région d'Urabá, proche de la frontière avec le Panama. Zone tampon géostratégique entre Amérique centrale et Amérique du sud, l'expulsion des petits paysans constitue son problème principal. En Colombie, le nombre de déplacés internes est le plus élevé au monde, avec 4 mil-

lions de personnes, selon les données gouvernementales. Les personnes que nous accompagnons s'engagent au sein de leurs communautés ou d'ONG locales en faveur de la restitution des terres et contre de nouvelles expulsions. Malgré les menaces et les agressions contre eux et leurs familles, ils ne craignent pas de continuer à s'engager. Si une communauté paysanne réussit à revenir sur ses terres, cela créerait un précédent.

Une activité diversifiée

Dans notre travail, nous avons particulièrement apprécié l'alternance entre les activités de bureau et les interventions sur le terrain. Par exemple, un jour nous pouvions avoir des réunions avec les autorités ou avec d'autres organisations internationales et le lendemain nous pouvions rédiger une analyse des risques pendant notre permanence ou accompagner l'arpentage d'une propriété dans une région éloignée.

Risques élevés pour les activistes des droits humains

En quittant la Colombie, nous sommes inquiets pour l'avenir de ces personnes que nous avons apprises à apprécier en tant que courageux défenseurs des droits humains ou parfois en tant qu'amis. Malgré les négociations de paix, les risques restent élevés pour les activistes en faveur du droit à la terre. Au cours de notre séjour, il y a eu des moments difficiles : entre autres, l'attaque à main armée de Jesús Emilio Tuberquia, représentant de la communauté de paix de San José de Apartadó ou l'assassinat de Manuel Ruíz, représentant des personnes déplacées dans le processus de restitution des terres au Curvaradó, ainsi que de son fils.

Le travail de PBI porte ses fruits

Néanmoins, nous avons à nouveau reçu la confirmation que notre travail porte ses fruits. Par exemple, lorsque les gens nous ont confié que, sans l'accompagnement international, ils auraient démenagé hors de leur village ou qu'ils n'auraient pas osé réaliser un voyage risqué pour une audience dans un tribunal.

Après une année d'engagement, nous sommes davantage convaincus par la stratégie de l'accompagnement protecteur non armé. En tant qu'œil de la communauté internationale, PBI permet à des Colombiens et à des Colombiennes de s'engager pour défendre leur vision de la paix avec la certitude qu'ils ne sont pas seuls.

Emilie Boillat et André Aepli



Menaces de mort à l'encontre de défenseurs des droits humains

Le 17 mai 2013, Jorge Molano, avocat colombien accompagné par PBI (sur la photo ci-contre), ainsi que deux autres défenseurs des droits humains, Alfamir Castillo et Germán Romero Sánchez, ont été victimes de menaces de mort. Un billet comportant la menace a été glissé sous la porte de Mme Castillo, présidente du Comité Mujeres Corteras de Caña (Comité de femmes qui récoltent la canne à sucre) et cliente des deux autres. Jorge Molano, conseiller juridique pour plusieurs organisations de droits humains, est spécialisé pour des affaires qui concernent la restitution des terres. Jorge Molano et Germán Sánchez défendent régulièrement des victimes de violations des droits humains et de crimes contre l'humanité devant la justice.

Les menaces de mort ont eu lieu une semaine après une action en justice mettant en cause de nombreux officiers militaires de haut rang, action dans laquelle les trois défenseurs des droits humains sont impliqués. Les militaires ont été accusés d'avoir pris part en 2008 aux exécutions extrajudiciaires de deux civils, dont le fils d'Alfamir Castillo. Ces meurtres font partie de ce qu'on appelle les *falsos positivos*, cas d'exécutions dans lesquels les forces armées colombiennes ont tué des civils sous prétexte qu'ils faisaient partie de la guérilla, ce qui leur permettait de recevoir une indemnité financière de la part de l'Etat.

Les défenseurs des droits humains, particulièrement ceux qui révèlent des crimes commis par l'Etat, sont en danger permanent car ils peuvent être victimes de menaces et d'attaques. Depuis le début de la procédure lancée contre les anciens militaires, les avocats, les familles et témoins impliqués sont exposés à des menaces constantes d'origine inconnue.

Article de PBI-Suisse

